

# Rapport public Parcoursup session 2024

Université de Montpellier - Licence - Portail Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique)

## Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

## Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)

### Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 22%

Taux maximum de candidats non résidents fixé par le recteur : 20%

## Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	1120	8198	8193	4447	1202

## Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	6178	6174	3362	884	73,5 %
			Masculin	2020	2019	1085	318	26,5 %
			<b>Total</b>	<b>8198</b>	<b>8193</b>	<b>4447</b>	<b>1202</b>	<b>100 %</b>

## Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	80	80	13	0	0 %
				Sans mention	1727	1727	579	182	16,9 %
				AB	2402	2402	1265	398	37 %
				B	1922	1922	1438	382	35,5 %
				TB	764	764	719	111	10,3 %
				TBF	62	62	62	4	0,4 %
				<b>Total</b>	<b>6957</b>	<b>6957</b>	<b>4076</b>	<b>1077</b>	<b>100 %</b>
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	32	32	1	0	0 %
				Sans mention	361	361	36	15	39,5 %
				AB	304	304	73	13	34,2 %
				B	121	121	52	9	23,7 %
				TB	22	22	13	1	2,6 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				TBF	1	1	0	0	0 %
				<b>Total</b>	<b>841</b>	<b>841</b>	<b>175</b>	<b>38</b>	<b>100 %</b>
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	13	13	1	0	0 %
				Sans mention	48	48	2	0	0 %
				AB	61	61	3	1	25 %
				B	46	46	15	2	50 %
				TB	15	15	6	1	25 %
				TBF	1	1	1	0	0 %
				<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>184</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>100 %</b>
				Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	136	132	128	60
			AB		16	16	12	10	12 %
			B		16	15	13	6	7,2 %
			TB		14	14	12	4	4,8 %
			TBF		3	3	3	3	3,6 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>180</b>	<b>168</b>	<b>83</b>	<b>100 %</b>
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	27	27	0	0	
				AB	2	2	0	0	
				TB	2	2	0	0	
				<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	6822	6822	3680	957	79,6 %
			En réorientation	814	814	444	132	11 %
			Non scolarisés	294	290	122	39	3,2 %
			Scolarité étrangère	183	182	160	62	5,2 %
			Autres	85	85	41	12	1 %
			<b>Total</b>	<b>8198</b>	<b>8193</b>	<b>4447</b>	<b>1202</b>	<b>100 %</b>

## Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	2549	2549	1437	448
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	625	625	308	95





Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
			Physique-Chimie Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité	299	299	232	43
			Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Humanités, Littérature et Philosophie	296	296	128	34
			Autres doublettes	1113	1113	660	151
		Baccalauréat Technologique	Mugn/ Mercatique & Droit et Economie	308	308	74	14
			Autres doublettes	490	490	99	23
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

**Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité**

<b>Formation d'affectation</b>	<b>Jury</b>	<b>Doublette EDS Significatives</b>	<b>Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu</b>	<b>Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)</b>	<b>Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)</b>	<b>Nombre de candidats qui ont accepté la proposition</b>
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	37,7 %	37,7 %	36,1 %	42,7 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	9,3 %	9,3 %	7,7 %	9,1 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	9,2 %	9,2 %	9,3 %	10,2 %
		Mathématiques Spécialité & Sciences Economiques et Sociales Spécialité	6,5 %	6,5 %	7,6 %	5,1 %
		Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	6,4 %	6,4 %	6 %	6,9 %

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
		Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	5,7 %	5,7 %	7,6 %	4,4 %
		Physique-Chimie Spécialité & Sciences de la vie et de la Terre Spécialité	4,4 %	4,4 %	5,8 %	4,1 %
		Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Humanités, Littérature et Philosophie	4,4 %	4,4 %	3,2 %	3,2 %
		Autres doublettes	16,5 %	16,5 %	16,6 %	14,4 %
		<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) (4541)	Jury par défaut	Msgn/ Mercatique & Droit et Economie	38,6 %	38,6 %	42,8 %	37,8 %
		Autres doublettes	61,4 %	61,4 %	57,2 %	62,2 %
		<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

**Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité**

*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques	Notes de Première, de Terminale, du baccalauréat : Français, Philosophie, Histoire géographie, EMC, LV1, LV2, Spécialités: HGGSP, SES, Humanités, littérature et philosophie ; Langues et littératures étrangères ; Mathématiques ; Physique, Chimie Enseignements facultatifs : DGEMC	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail Maîtrise du français Qualités rédactionnelles Capacités argumentatives	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins Résultats aux épreuves anticipées de français du Bac	Important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation (incluant, éventuelle participation aux JPO, au salon de l'étudiant, etc.)	Projet de formation motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

**Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :**

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

**Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?**

### **Série Générale**

- Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques (EDS)
- Humanités, Littérature et Philosophie (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

### **Série STMG**

- Droit et Economie (EDS)



## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

Le nombre de candidatures confirmées pour entrer en L1 Droit en 2024 était de 8198. La capacité d'accueil étant de 1120 en L1 Droit, la commission a procédé à un classement des candidatures 8193 candidatures afin de donner une réponse aux candidats. La Commission d'examen (CEV) des vœux a procédé de la manière suivante :

1/ La CEV s'est réunie à plusieurs reprises pour déterminer la façon dont allait être programmé l'algorithme. Conformément aux critères généraux d'examen des vœux, elle a décidé d'accorder des coefficients plus importants à certaines matières du tronc commun (Français, Histoire-Géographie, Philosophie) et à certaines spécialités (Sciences économiques et sociales; HGGSP; Mathématiques; Humanité, Littérature et Philosophie).

2/ La programmation de l'algorithme a permis d'effectuer un premier pré-classement et d'identifier les dossiers qui nécessitaient un examen entièrement manuel. Il s'agit des dossiers en provenance d'universités étrangères, de reprises d'étude ou de dossiers de non bacheliers (DEAU, Capacité, étudiants français et européens ayant effectué leur baccalauréat à l'étranger, personnes en reprise d'étude...).

La CEV a procédé en parallèle à la validation des diplômes des candidats ayant effectué leur scolarité à l'étranger, puis à l'évaluation de tous les dossiers sans note globale.

3/ Après avoir généré le classement pour la seconde fois, les membres de la CEV ont analysé tous les dossiers afin de tenir compte des éléments suivants : participation à une cordée de la réussite, candidats sportifs de haut niveau, candidats artistes, appréciations du conseil de classe pour chaque trimestre ou semestre, appréciations portées sur la fiche avenir. L'examen des candidatures a permis d'avoir un regard individualisé sur chaque dossier, corriger les incohérences du classement qui ne pouvaient pas être traitées par un algorithme et confronter les appréciations des bulletins aux notes des candidats. La CEV a également pris connaissance des lettres de motivation des candidats.

4/ A la suite de cet examen des dossiers, des points ont pu être ajoutés ou enlevés par rapport à la note algorithmique initiale.

La CEV a également identifié des candidats dont le parcours antérieur n'a pas permis d'acquérir des prérequis nécessaires pour réussir leurs études de droit (principalement les candidats venant des filières technologiques et professionnelles). Un examen détaillé et individuel de ces dossiers a été réalisé afin d'identifier 694 candidats présentant un profil « à fort risque d'échec » pour leur proposer les dispositifs d'accompagnement pédagogique (« OUI SI » Licence ELAN). En principe les candidats de filière générale ne sont pas retenus pour ce dispositif.

5/ La CEV a procédé enfin au classement définitif.

Pour départager les dossiers ex-aequo, la Commission a pris en compte la note de Français au baccalauréat, puis la note d'Histoires-Géographie. Les dossiers ex-aequo restants ont été départagés après un nouvel examen individuel de chaque candidature.

Le classement qui est généré est ensuite ajusté par le Rectorat en prenant en compte un taux minimum de candidats boursiers (22%) et un taux maximum de candidats hors Académie de Montpellier (20%).

Pour la session 2024, la CEV constate et tient à souligner les éléments suivants :

- Une hausse significative du nombre de candidatures (8198 en 2024 contre 7078 en 2023).
- Comme lors de la campagne 2023, une plus grande adéquation entre les notes des bulletins et les appréciations des professeurs.

Enfin, la CEV regrette:

1/ Une fois encore, pour les dossiers « étrangers », que la nationalité des candidats ne figure pas dans le dossier. En effet, les dossiers soumis à validation ne permettent pas de déterminer si les candidats sont des ressortissants de l'espace économique européen et sont recevables à la procédure Parcoursup. Compte tenu du nombre important de dossiers étrangers, la CEV a pu avoir quelques doutes sur l'éligibilité de certains candidats à la procédure Parcoursup (plutôt que la demande d'admission préalable). Nous renouvelons cette année cette demande : la plateforme devrait permettre l'accès à la nationalité des candidats afin de le vérifier.

2/ Un nombre important des lettres de motivation générées par les IA. La CEV souhaite rappeler de telles lettres sont facilement identifiables et ne permettent pas d'apprécier le projet universitaire du candidat. La CEV rappelle également que les lettres de motivation contenant des recettes de cuisine, des poèmes ou vides ne peuvent pas faire l'objet d'un refus d'admission compte tenu du caractère non-sélectif de la procédure. En revanche, la CEV a systématiquement baissé la note globale des candidats et par conséquent leur classement.

3/ La transmission de dossiers vides (aucune donnée quantitative permettant une appréciation du dossier, y compris pour les baccalauréats récents) en particulier pour les candidats en reprise d'étude.

### **Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?**

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Pour les candidats, la Commission recommande, comme lors des sessions précédentes, de soigner la lettre de motivation et la présentation de son projet professionnel.

En outre, la CEV attire l'attention des candidats sur l'importance des matières considérées comme fondamentales pour les études de droit. Elle rappelle qu'elle prend en compte tout particulièrement ces matières dans son examen des vœux (cf. critères généraux d'examen des vœux).

La Commission recommande également d'effectuer avec sérieux le questionnaire d'autoévaluation qui est une condition de recevabilité du dossier. Ce questionnaire, disponible sur le site de l'Onisep Terminales, est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

**Signature :**

Philippe AUGÉ,

Président de l'établissement Université de  
Montpellier